LE 1er JUIN DEUX MIL DIX HUIT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Jean-Louis MAURY, M. Olivier ROUCHE, M. François VIEILLARD, Mme Flore GAMBIER, Mme Christine GIBAUD, Mme Karine SERAIN-EVRARD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS:

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Claude-Marie REYMOND donne procuration à Mme Roxane FOSSE

SECRETAIRE: Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation :	01/06/2018	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	22/05/2018	En exercice :	15
		Présents :	13

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un sujet :

-Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de trois parcelles situées dans le périmètre du captage d'eau potable de la commune

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

1 ACQUISITION ET DROIT DE PREEMPTION DE LA COMMUNE POUR LES PARCELLES D 551 ET D 552 POUR CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT

Pour rappel, dans l'intérêt général et afin de créer un parc de stationnement, le 19 décembre 2014, par délibération 2014-83, le conseil municipal décidait d'acquérir les parcelles D 551 et D552 "Le Village", sises 10 rue Soignée 95510 Vétheuil, zone UA et N au PLU, zone verte au PPRI, en faisant valoir son droit de préemption pour la somme de 28 000 €, valeur estimée par les services des Domaines en décembre 2014.

En date du 11 septembre 2015 et suite à la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles D 551 et D 552 au profit d' une personne privée se portant acquéreur pour un montant

de 50 000 €, le conseil municipal confirmait sa décision par délibération 2015-45 d'acquérir les parcelles D 551 et D 552 pour un montant de 28 000 €, toujours dans l'intérêt général de créer des places de stationnement sur ces parcelles afin de désengorger le centre ville et faciliter l'accès aux commerces et au bac au bord de Seine.

Le notaire en charge du dossier n'a jamais répondu à la commune suite à l'envoi de la délibération 2015-45.

Aujourd'hui, un nouveau notaire adresse à la commune une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ces parcelles D 551 et D 552 pour l'acquisition par cette même personne privée pour le montant de 50 000 € comme proposé précédemment.

Le conseil municipal confirme et réitère sa volonté de privilégier l'intérêt général en acquérant ces parcelles D 551 et D 552 pour la somme de 28 000 € conformément à l'estimation initiale des Domaines, alors que le bien non entretenu s'est profondément détérioré, afin de créer des places de stationnement, le schéma de ce parc de stationnement figure sur le plan d'aménagement simplifié des bords de Seine qui fait l'objet d'une étude auprès du Syndicat Mixte de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé lors les la séance du 6 avril 2018, par délibération 2018-25 de faire une modification simplifiée du PLU et a indiqué qu'il souhaitait notamment inscrire les parcelles D 551 et D 552 en emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un espace de stationnement public.

La procédure de modification simplifiée du PLU est lancée depuis le 12/04/2018 auprès de la SARL d'Architecture et d'Urbanisme, Madame Genin, 6 rue du Perche 75003 PARIS.

Le conseil municipal fait donc valoir son droit de préemption,
Autorise, Madame Dominique Herpin-Poulenat Maire de Vétheuil ou en cas d'empêchement, Madame Isabelle Lépicier-Caputo adjointe, ou Madame Dominique Barbier-Cintrat adjointe, à signer tous documents se rapportant à ce dossier,
Dit, que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune.

2 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN ENERGIE GAZ AUPRES DU SMDEGTVO

Depuis 2016 les collectivités n'étant plus soumises au tarif réglementé, avaient l'obligation de consulter des nouveaux fournisseurs de gaz. La société Total gaz avait été retenue par la commune. Aujourd'hui les contrats arrivant à échéance fin 2018, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité Gaz et Télécommunications du Val d'Oise propose un groupement de commandes avec les collectivités afin d'obtenir des tarifs attractifs à partir de janvier 2019.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du SMDEGTVO,
-approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie gaz et services associés coordonné par le SMDEGTVO,
- donne mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadres dont la commune de Vétheuil sera partie prenante,
- décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés accords cadres ou marchés subséquents dont la commune de Vétheuil est partie prenante, et régler les sommes dues au titres des marchés,
-autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES B 840 B 841 ET B1218 SITUEES DANS LE PERIMETRE DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Madame le Maire propose dans le cadre de l'acquisition des trois parcelles B 840 B 841 et B 1218 soit un montant total de 100 000 €, de solliciter l'Agence de l'Eau pour le financement à hauteur de 80% du montant du prix d'achat de ces terrains.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune.

Madame le Maire lève la séance à 20h45

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.